



TotalEnergies EP Gabon

Avis de convocation

Assemblée générale mixte du vendredi 23 septembre 2022

Dans les bureaux de TotalEnergies EP Gabon,
Boulevard de l'Indépendance, Libreville.

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Le Conseil d'administration de TotalEnergies EP Gabon a décidé de convoquer une Assemblée générale mixte des actionnaires.

Je souhaite que vous puissiez participer à cette Assemblée générale mixte qui se tiendra dans les bureaux de TotalEnergies EP Gabon à Libreville, le **vendredi 23 septembre 2022 à 13 heures 30** en y assistant personnellement, en votant par correspondance, en vous faisant représenter par la personne de votre choix ou en donnant pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Vous trouverez dans cette brochure l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte, le projet des résolutions soumises à votre approbation ainsi que toutes les informations utiles en vue de votre participation.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

Henri-Max NDONG NZUE - Président du Conseil d'administration



TotalEnergies

Assemblée générale mixte 2022

Les actionnaires de TotalEnergies EP Gabon sont convoqués en Assemblée générale mixte, le **vendredi 23 septembre 2022 à 13 heures 30** dans les bureaux de TotalEnergies EP Gabon, Boulevard de l'Indépendance, Libreville.

L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts seront mis à disposition des actionnaires, pour consultation, au siège social de TotalEnergies EP Gabon, Boulevard Hourcq, à Port-Gentil (République gabonaise), durant les quinze (15) jours qui précéderont l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale mixte, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège de la Société à Port-Gentil ou auprès de son mandataire BNP Paribas Securities Services, au moins trois jours avant la réunion, soit leurs titres, soit le récépissé de dépôt auprès d'un intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse).

A l'issue de l'Assemblée générale mixte, un communiqué de presse sur le résultat du vote des résolutions sera mis en ligne sur le site internet de TotalEnergies EP Gabon.

Le Conseil d'administration

Comment participer à l'Assemblée générale ?

En tant qu'actionnaire de TotalEnergies EP Gabon, vous avez le droit de participer à l'Assemblée générale mixte quel que soit le nombre d'actions que vous possédez. Vous pouvez soit y assister personnellement, soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par une personne de votre choix, soit donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom. Si vos actions sont inscrites au nominatif, en continu, depuis deux ans au moins à la date de l'Assemblée, vous bénéficiez d'un droit de vote double pour chacune de vos actions (article 32 des statuts).

Vous devez au préalable justifier de votre qualité d'actionnaire

Vos actions sont inscrites au nominatif

Vous devrez être inscrit en compte trois (3) jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée.

Vos actions sont au porteur

Votre intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse gérant le compte-titres sur lequel sont inscrites vos actions TotalEnergies EP Gabon) est votre interlocuteur exclusif. Il est le seul habilité à assurer le lien entre la Société ou le centralisateur, et vous-même. Vous devrez demander à votre intermédiaire financier d'immobiliser vos actions. Votre intermédiaire financier justifiera de l'immobilisation de vos actions en adressant un récépissé qui devra arriver 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée à :

- Services Actionnaires de TotalEnergies EP Gabon
BNP Paribas Securities Services
CTO Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex
ou à
- TotalEnergies EP Gabon
M. le Président du Conseil d'administration
Boulevard de l'Indépendance
BP – 2093 LIBREVILLE
République gabonaise

Vos actions devront demeurer immobilisées jusqu'à la date de l'Assemblée ou, faute de quorum, de toute autre Assemblée convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour.

Rappel des modalités de participation à l'Assemblée générale

- Si vous n'avez pas reçu de dossier de convocation et si vous souhaitez utiliser la faculté de vote par correspondance, vous pouvez demander un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - Services Actionnaires de TotalEnergies EP Gabon
BNP Paribas Securities Services
CTO Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex
ou à
 - TotalEnergies EP Gabon
Division Gouvernance
Boulevard de l'Indépendance
BP – 2093 LIBREVILLE
République gabonaise
- Toute demande de formulaire devra, pour être honorée, avoir été reçue 10 jours au moins avant la date de la réunion.
- Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, dûment rempli, devra parvenir 3 jours au moins avant la date de la réunion à :
 - Services Actionnaires de TotalEnergies EP Gabon
BNP Paribas Securities Services
CTO Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex
À l'aide de l'enveloppe T jointe

ou à

– TotalEnergies EP Gabon
Division Gouvernance
Boulevard de l'Indépendance
BP – 2093 LIBREVILLE
République gabonaise

- Si vous être propriétaire d'actions au porteur, votre formulaire de vote par correspondance ou par procuration ne pourra prendre effet que si le récépissé justifiant le dépôt de vos actions a été reçu par BNP Paribas Securities Services ou la Société, conjointement avec le formulaire de vote par correspondance.
- Tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Pour vous informer

Vous pouvez contacter le Service d'information des actionnaires de TotalEnergies EP Gabon :
actionnariat-epgabon@totalenergies.com

Comment exercer votre droit de vote ?

Vos actions sont inscrites au nominatif

Vous souhaitez assister à l'Assemblée :

Vous devez demander une carte d'admission. Il suffit de cocher la case A du formulaire joint à ce document et de l'adresser, daté et signé, à :

– Services Actionnaires de TotalEnergies EP Gabon
BNP Paribas Securities Services
CTO Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex
À l'aide de l'enveloppe T jointe

ou à

– TotalEnergies EP Gabon
Division Gouvernance
Boulevard de l'Indépendance
BP – 2093 LIBREVILLE
République gabonaise

Si vous n'assistez pas à l'Assemblée

Vous pouvez néanmoins :

- voter par correspondance ;
- ou vous faire représenter soit par votre conjoint, soit par un autre actionnaire ou par toute autre personne de votre choix ;
- ou donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Dans ces trois cas, vous devrez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à ce document de convocation et le retourner, dûment complété et signé ; il doit nous parvenir 3 jours au moins avant la date de la réunion à :

– Services Actionnaires de TotalEnergies EP Gabon
BNP Paribas Securities Services
CTO Assemblées
Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère
93761 Pantin Cedex
À l'aide de l'enveloppe T jointe

ou à

– TotalEnergies EP Gabon
Division Gouvernance
Boulevard de l'Indépendance
BP – 2093 LIBREVILLE
République gabonaise

Vos actions sont au porteur

Vous souhaitez assister à l'Assemblée

Vous devez :

- demander l'immobilisation de vos actions auprès de l'intermédiaire financier afin d'obtenir le récépissé de dépôt qui devra parvenir à la Société 3 jours au moins avant la réunion.

Si vous n'assistez pas à l'Assemblée

Vous pouvez :

- voter par correspondance,
- ou vous faire représenter soit par votre conjoint, soit par un autre actionnaire ou par toute autre personne de votre choix ;
- ou donner pouvoir au président de l'Assemblée de voter en votre nom.

Dans ces trois cas, votre intermédiaire financier procédera à l'immobilisation de vos actions. Vous devrez utiliser le formulaire de vote par correspondance ou par procuration et le retourner, dûment complété et signé, à votre intermédiaire financier, avant le 19 septembre 2022.

Quel que soit votre choix, vos actions au porteur devront rester immobilisées jusqu'à la date de l'Assemblée générale mixte ou faute de quorum, de toute autre Assemblée générale mixte convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour.

Ordre du jour

de l'Assemblée générale mixte du vendredi 23 septembre 2022

Les actionnaires de la Société TotalEnergies EP Gabon sont convoqués en Assemblée générale mixte le vendredi 23 septembre 2022 à 13 heures 30, dans les bureaux de TotalEnergies EP Gabon, à Libreville (Gabon), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Versement d'un dividende ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Karim CHAOUICHE en qualité d'administrateur ;

II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Modification de l'objet social et des statuts ;

III - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs.

Projet des résolutions

présentées à l'Assemblée générale mixte du 23 septembre 2022

Première résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 40 des statuts, constatant l'existence du bénéfice distribuable (OHADA) suivant, après affectation du résultat de l'exercice 2021 et versement du dividende au titre de l'exercice 2021 tel qu' approuvé par l'Assemblée générale du 31 mai 2022 :

(montants exprimés en dollars US)

Bénéfice distribuable 1.194.731.210,86

approuve, en conséquence, le versement d'un dividende de 55,56 dollars par action net d'impôts à payer le 30 septembre 2022.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Karim CHAUCHE, coopté à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 31 mai 2022, en remplacement de Monsieur Bertrand BRUN, démissionnaire, et ceci pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires décide d'étendre l'objet social de TotalEnergies EP Gabon à compter de la date de la présente assemblée.

L'article 2 des statuts est en conséquence modifié comme suit :

"ARTICLE 2 : Objet

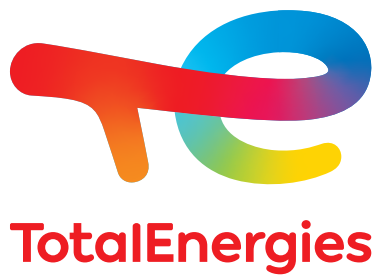
" Cette Société a pour objet :

- la recherche et l'exploitation au Gabon des gisements d'hydrocarbures sous toutes leurs formes ;*
- la reconnaissance et l'exploitation de gisements de toutes autres substances minérales ;*
- la transformation, l'industrie, le commerce et le transport de ces substances ainsi que de leurs sous-produits et dérivés ;*
- la production et la commercialisation d'électricité sous toutes ses formes ;*

plus généralement toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières ou immobilières, sous toutes formes que ce soit pouvant se rattacher directement à l'objet ci-dessus, ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires. "

Quatrième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales et de publicités afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.



TotalEnergies EP Gabon

Société Anonyme avec Conseil
d'administration au Capital de 76 500 000
dollars américains réparti en 4 500 000
actions de 17 dollars américains
Siège Social : Boulevard Hourcq – BP 525
Port-Gentil (République gabonaise)
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011.

ep.totalenergies.ga